Image not found or type unknown

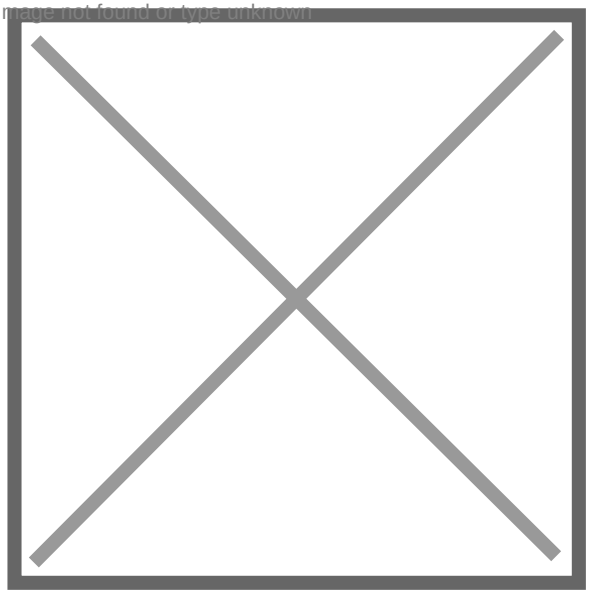

Reclamation de mon heritage volé

Par **lylyrosemimi**, le **03/04/2014** à **13:56**

Bonjour ,
mon grand père m'avais laisser un héritage sous forme de livret bloqué il y a 38 ans !! ma mère est décédée 6 mois avant lui !! mon père a réussi a faire débloquer mon livret grâce a une assistante sociale !! je n'ai donc pas pu profiter de l'héritage de ma mère et mon grand père !! est t'il possible aujourd'hui de faire valoir ce vol afin de récupérer une partie de cette somme 38 ans après ?? merci de vos réponses !!!

Par **moisse**, le **03/04/2014** à **15:22**

Bonjour,
De vos propos on peut déduire que vous avez 38 ans.
Il avait ouvert, c'était la tradition, un livret à la Caisse d'épargne.
Votre grand-père est décédé on ne sait pas quand, mais 6 mois après votre mère.
Votre père a pu débloquer votre livret A et récupérer les fonds.
AU décès de votre mère survenu certainement pendant votre minorité il a capté l'héritage vous revenant.
Si j'ai bien exposé votre situation, vous êtes majeure depuis plus de 20 ans, héritière de votre père sauf s'il a tout mangé avant son décès qui n'est peut-être pas encore survenu.
Quoiqu'il en soit la prescription est trop courte, 5 ans, pour vous permettre une action positive.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés